

### III. COMMENT LES CIVILS DEVIENNENT-ILS ACTEURS ET VICTIMES DE LA GUERRE ?

#### 1. Comment la destruction totale de l'adversaire passe-t-elle par la mobilisation de toutes les énergies ?

13) Documents 1 p 284 et 2 p 297. Quels sont les trois aspects de la mobilisation économique qui apparaissent sur ces documents ? Qui peut être le principal artisan de ces mesures ?



3<sup>e</sup> emprunt national,  
1917



Production des  
premiers chars dans  
les usines Renault  
en 1916

**. L'économie est totalement mise au service de la guerre par l'Etat.**

8) Documents 1 et 2 p 297. Sous quelles formes s'exprime la mobilisation idéologique ? Quelles sont les origines de cette mobilisation idéologique ? Quelle est celle qui est la plus efficace pour obtenir l'adhésion des civils à la guerre totale ?



Dessins d'écolier et affiche pour l'emprunt national



**. La mobilisation idéologique touche l'ensemble de la société.**

## 2. Comment les civils peuvent-ils devenir les victimes d'une violence de masse : le génocide arménien de 1915

a) Comment expliquer la décision de l'Etat turc d'assassiner tous les Arméniens ?

15) **Document 5 p 289**. Pourquoi les Arméniens étaient-ils incompatibles avec les projets des nationalistes turcs au pouvoir en 1914 ? Comment la guerre leur a-t-elle fourni une raison supplémentaire pour « passer à l'acte » (aidez vous de la **carte 3 p 263**) ?



**Jeunes filles arméniennes d'Anatolie en 1910**

### 1 Chronologie

- 1908** Le parti des Jeunes-Turcs arrive au pouvoir dans l'Empire ottoman.
- 1913** L'Empire ottoman doit se retirer des Balkans.
- 1914 (octobre)** Entrée en guerre de l'Empire ottoman aux côtés des puissances centrales.
- 1915** Génocide arménien :
  - avril à juillet** Massacres et déportation des Arméniens des provinces orientales d'Anatolie ;
  - juillet à octobre** Déportation des Arméniens des autres provinces de l'Empire.
- 1918** Défaite militaire et effondrement du régime Jeune-Turc.

. En janvier 1915, deux types de raisons conduisent le gouvernement turc à décider l'élimination des 2,1 millions d'Arméniens vivants dans l'Empire ottoman.



### 3 Le génocide des Arméniens (1915)

b) Quelles sont les modalités des massacres ?

16) **Documents 4 et 5 p 289**. Quelles « techniques » d'assassinat sont mises en place par le gouvernement turc ? Quel est le principal mode d'assassinat ?

. L'assassinat de l'ensemble de la communauté arménienne est un acte prémédité et programmé dans ses détails par l'Etat turc.

## Perpetrators

- When: 1915 - 1922
- Who: The Young Turkish Government  
(Nationalism)



**Ismail Enver Pasha**  
(1881-1922)  
Member of the Young  
Turk Triumverate  
Genocide Organizer



**Mehmed Talaat Pasha**  
(1847-1921)  
Leader of the Party of  
*"Ittihat ve Terakki"*  
Genocide Organizer



**Jemal Pasha**  
(1872-1922)  
Member of the Young  
Turk Triumverate  
Genocide Organizer



**Doctor Nazim**  
(1872-1926)  
Executive  
Committee of Three

**Les principaux membres du gouvernement « Jeunes turcs » responsables du génocide**

**. La destruction des Arméniens de Turquie se fait en quelques mois (d'avril à décembre 1915) à travers deux phases.**



**Des forces militaires ottomanes conduisent des hommes arméniens vers leur lieu d'exécution en dehors de la ville de Kharpout**



**Des forces ottomanes encadrent des femmes et des enfants arméniens lors de leur déportation vers le désert syrien**

**Source : United States Holocaust Memorial Museum**



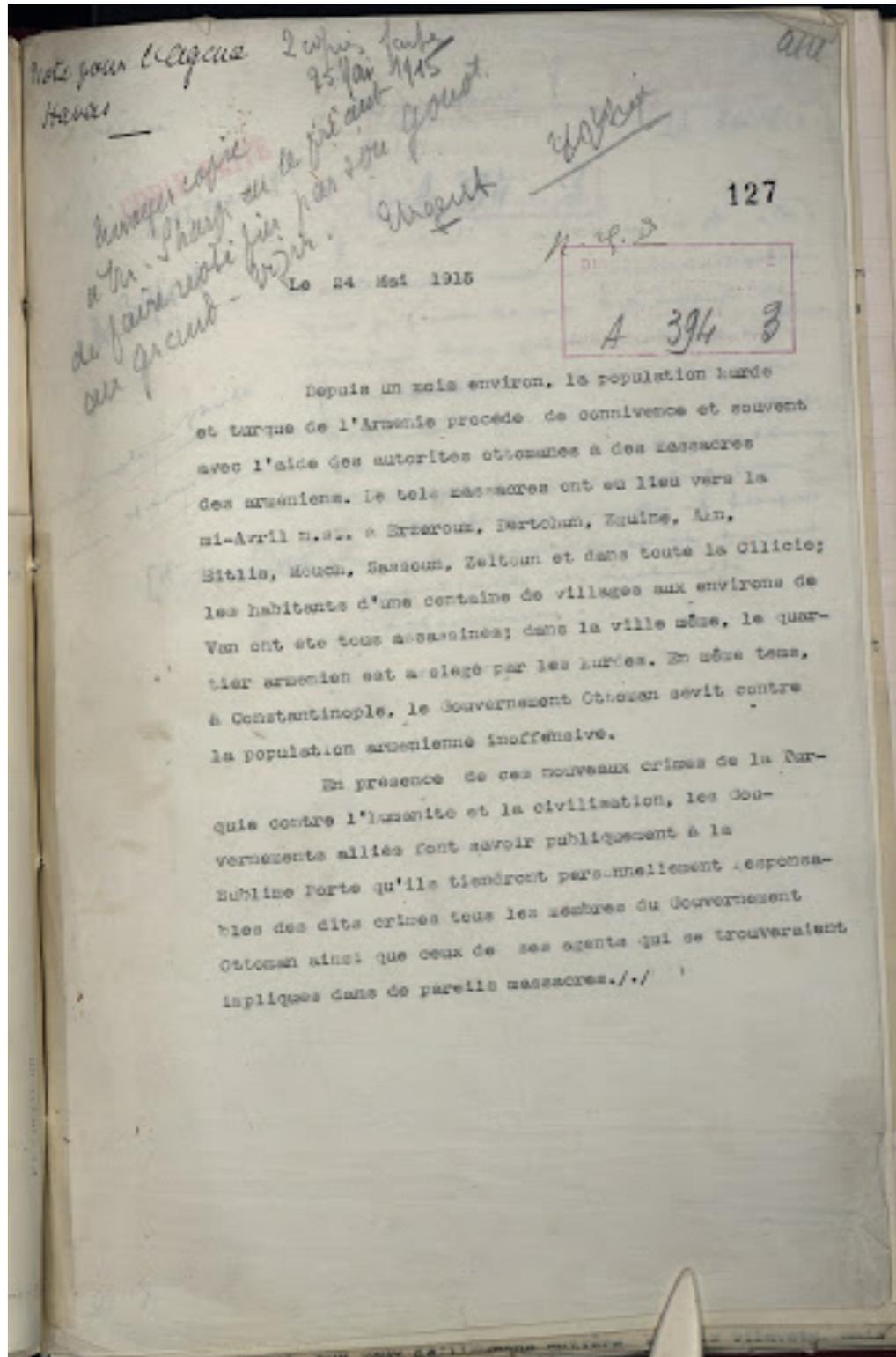
**A partir de l'automne 1915, ce sont l'ensemble des Arméniens de l'Empire qui sont déportés en train vers des camps de concentration improvisés en plein désert, en Syrie et en Mésopotamie**

### 6 Une estimation du génocide

Arméniens vivant dans l'empire ottoman en 1914	1 800 000
Assassinés sur place	600 000
Morts en cours de déportation	600 000
Réfugiés au Caucase russe	200 000
Survivants	
- qui ont pu rester chez eux	150 000
- enfermés dans des camps ou cachés	150 000
- placés dans des maisons turques et des orphelinats	100 000

c) Comment a réagi la communauté internationale ?

17) **Document 2 p 288.** Comment sont désignés ces massacres dans ce texte ? En quoi consiste la réaction des Alliés face à de tels crimes de masse et en quoi ébauche-t-elle un nouveau principe juridique (qu'est-ce qui est défini pour la première fois) ?



**La déclaration de l'Entente à propos des massacres d'Arméniens en Turquie, 24 mai 1915**

**. Face à ce massacre perpétré par l'un de leurs ennemis, les Alliés réagissent en ébauchant pour la première fois une notion de « crime contre l'humanité et la civilisation ».**

. A la fin de la guerre, la déclaration alliée n'est pas suivie d'effet et aucune juridiction internationale n'est mise ne place pour juger les responsables.



**Avec le Traité de Lausanne de 1923, le projet d'un jugement international des responsables des massacres est enterré. La nouvelle Turquie récupère également une grande partie des anciens territoires peuplés par les Arméniens.**



**Talaat Pacha [à gauche], principal responsable du génocide arménien, a été abattu par Soghomon Tehlirian [à droite], en pleine rue à Berlin, le 15 mars 1921**



**Montage photos Collectif VAN - [www.collectifvan.org](http://www.collectifvan.org)**

**Le procès de Tejlirian en Allemagne en 1921 (et son acquittement au bout de deux jours) est une étape importante dans la formulation de la notion de crime contre l'humanité**

12) A travers l'exemple du massacre des Arméniens en Turquie en 1915, proposez une définition du terme de génocide (même si cette notion ne fut définie qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale).

**Génocide** : Notion juridique définie par Raphaël Lemkin en 1944. Un génocide est le meurtre programmé et systématique d'un groupe ethnique, religieux ou social par un Etat.



Raphaël Lemkin, en 1944 dans son livre « *Axis Rule in Occupied Europe* », il invente le terme de génocide. Il crée pour cela un néologisme à partir de « génos » (famille, clan en langue grecque ancienne) et le suffixe « -cide » du mot latin *Caedere* signifiant tuer, assassiner.